

L'individualisation des politiques sociales : une réponse à l'exclusion durable ?

Marc-Henry Soulet
Université de Fribourg (CH)
marc-henry.soulet@unifr.ch

En réponse au phénomène durable d'exclusion, une tendance lourde traverse les politiques sociales contemporaines. Cette tendance marque le passage d'une lecture économique du problème de l'exclusion porteuse d'une solution juridique (ayant-droit, égalité, droit de créance) à une lecture politique porteuse d'une solution morale de l'exclusion (activation, équité, droit conditionnel). Pour le dire autrement, les politiques sociales ne sont plus désormais seulement là pour distribuer des supports objectivés mais elles doivent chercher à offrir des possibilités pour reconstruire des capacités de subjectivation, jugées désormais indispensables à l'auto-réalisation des individus, elle-même condition essentielle de l'intégration sociale. Pour ce faire, je m'efforcerai dans un premier temps de caractériser brièvement l'apparition d'une nouvelle conception de l'intégration sociale et ses conséquences sur la nature des politiques sociales, puis dans un second d'identifier les principes et modalités de concrétisation de cette individualisation des politiques sociales.

I. LES TRANSFORMATIONS DE L'INTÉGRATION SOCIALE

La persistance d'une exclusion durable du marché du travail et son impact normatif sur les droits et devoirs de chacun (membre, collectivité et puissance publique) ont contribué à déplacer le curseur de la question sociale – le problème central contemporain n'est plus la pauvreté mais le déficit d'intégration – et ont ainsi conduit à une grande transformation de ce qui était jusqu'alors au principe de la pérennité et de la dynamique des sociétés démocratiques. Il s'agit rien moins que d'une redéfinition de la solidarité puisque l'État social se doit désormais de "produire la société plutôt que de solidariser une société de producteurs"¹. La centration des attentions socio-politiques sur l'exclusion s'est en effet rapidement accompagnée d'une interrogation récurrente : Comment sortir de l'exclusion ? Comment soutenir les formes de "ré-entrée dans la société" ?

L'essentiel de la réflexion ouverte s'est alors porté sur les modes de régulation sociale à mettre en œuvre pour permettre ou soutenir ce mouvement d'inclusion. Les politiques dites d'insertion en ont été la concrétisation la plus visible. Mais plus largement, le traitement socio-politique de l'exclusion a appelé une refonte d'ensemble des fondements des politiques sociales, aujourd'hui d'ailleurs largement consommée. Celle-ci s'est prioritairement heurtée à la question de la trappe de l'exclusion. Comment en effet secourir sans enfermer durablement dans un statut

1. DONZELOT J., "L'avenir du social" in *Esprit*, n°3, 1996, p. 68.

d'assisté ? Comment, en d'autres termes, aider les victimes de l'exclusion à survivre tout en soutenant un processus d'évasion de cette situation paradoxale d'un en-dehors interne à la société ?

Pour pouvoir bien saisir l'ampleur de cette transformation, il faut la rapporter à trois modifications centrales dans les représentations de l'être-en-société.

- Une réciprocité réinterprétée

L'exclusion durable du marché du travail d'une part importante de la population brise un modèle de solidarité qui s'était déployé de manière quasi hégémonique dans les pays européens : le modèle assurantiel. Ce modèle reposait sur un principe de réciprocité entre contributeurs socialement et économiquement utiles. Il caractérisait une forme d'État d'équilibre social redistribuant les richesses afin de maintenir la cohésion sociale. À partir du moment où une partie importante de la population n'est plus contributrice et ne participe pas au processus de production des richesses, ce modèle éclate. Co-existent alors une solidarité assurantienne entre contributeurs et une solidarité assistantielle pour les non-contributeurs. Cette forme de solidarité ne suppose pas la réciprocité et se fait des contributeurs vers les non-contributeurs. Elle caractérise un État d'action sociale devant gérer des différences statutaires *a posteriori*². Mais il est indispensable pour toute solidarité assistantielle de trouver un fondement en légitimité pour être viable et ne pas être soumis à un arbitraire moral souvent fluctuant. Soit elle est à chercher dans les Droits de l'Homme justifiant une aide publique pour la survie dans une dignité relative (ce n'est pas la voie empruntée de façon structurelle, voie d'ailleurs sujette à critique). Soit elle est à chercher dans une réciprocité réinterprétée, la contre-partie au sens large du terme, d'ailleurs plus intentionnelle que réelle, mais étant fondamentalement centrale pour que fonctionne la valeur de solidarité au cœur des politiques sociales.

- Une intégrabilité expressive

L'individu autonome et auto-réalisé constitue un horizon de sens dominant des sociétés occidentales, notamment en dessinant la représentation d'un nouveau rapport entre individu et société dans lequel le commun ne serait plus instauré de haut en bas, mais construit à partir des interactions d'individus individués. L'électivité des conduites serait néanmoins contrebalancée par l'approbation *a posteriori* (une forme de reconnaissance sociale de la recevabilité des actes) par les autres individus. Ce processus de validation mutuelle des conduites et des normes d'action déboucherait ainsi sur des accords circonstanciels et localisés, sur des transcendances relatives toujours en discussion et toujours révocables. Quoique l'on puisse penser de cette conception associationniste de l'être en société, elle produit d'ores et déjà des effets de réalité en instaurant une lecture de la cohésion sociale basée sur une conception participative des individus, supposant en analogie au management participatif dans l'entreprise³, l'adhésion de ses membres. L'intégration de la société et l'intégration à la société reposent ainsi sur une demande d'adhésion des individus, à tout le moins sur leur volonté expressément manifestée de vouloir être membre

2. SOULET M.H., "Solidarité : quelles valeurs ? Quelles pratiques", dans VILBROD A., *L'identité incertaine des travailleurs sociaux*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2003.

3. DE GAULEJAC V., *La Société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Éditions du Seuil, Paris, 2005.

et de vouloir contribuer à l'élaboration de ces accords en participant au jeu de ces interactions constructives (ce qui constitue la modalité par essence de la réciprocité réinterprétée évoquée ci-dessus). Cette intégration individualisée, auto-déclarée et auto-réalisée, met en avant la capacité expressive et auto-réalisatrice des individus à manifester et à concrétiser leur compétence à être membre de la collectivité, à faire montre de leur intégrabilité⁴. La cohésion sociale est dès lors fondée sur la capacité à prendre socialement place en tant que sujet constitué et responsable dans la mesure où "la société est de plus en plus produite et reproduite à l'intérieur des individus"⁵ et repose sur l'idée d'une société de pleine participation.

- Un individu inabouti

Le fait même que l'intégration ne procède plus tant par conformité – même si elle s'adosse toujours à une norme partagée – fragilise structurellement tous les individus qui ne peuvent, en raison d'un déficit personnel, des singularités de leur trajectoire biographique et/ou de leur position dans la structure sociale, participer de manière active à la production continue de la vie collective. La force de la norme d'individuation des individus (auto-réalisation, auto-gestion, authenticité...), au point de devenir la seule norme commune, souligne en contrepoint son envers : les ratés de cette socialisation à l'individuation. Se révèle ainsi un individualisme négatif⁶ qu'il ne faut pas seulement entendre en lien aux conséquences de la montée de l'individualisme pouvant apparaître comme socialement "pathologiques". Mais, davantage, aux côtés de l'individu triomphant, accomplissant les promesses de la modernité, positif donc, il faut voir la co-existence structurelle d'un individu en négatif. Je préfère pour ma part parler d'individu inabouti. L'individuation inaboutie constitue aujourd'hui un mode de lecture transversal aux situations d'exclusion⁷. Cette socialisation incomplète/imparfaite éclaire les situations de souffrance sociale et/ou psychique, de fragilité identitaire, de vulnérabilité individuelle..., la lecture se fait en termes de déficit d'individuation (et donc de socialisation) et de défaut de capacité à y parvenir. Aussi faut-il concevoir le fait que la subjectivité devienne et une question de subjectivation et une question d'intégration.

Force est d'observer une articulation forte entre ces trois transformations et une individualisation des problèmes sociaux en même temps qu'une publicisation (au sens d'accès à l'arène publique) des problèmes individuels. Si, en effet, la production du social repose désormais davantage sur les épaules des individus par l'entremise des interactions qu'ils choisissent de nouer et des entreprises dans lesquelles ils décident de s'engager, leur intégrabilité, c.a.d. leur capacité à se tenir debout par eux-mêmes et à tenir toutes les promesses attendues d'eux, devient centrale dans la dynamique collective. L'intégration, à entendre alors plus comme un processus que comme un état, devient en conséquence "le produit de la participation des individus à l'action

4. CHÂTEL V. & SOULET M.H., "L'exclusion, la vitalité d'une thématique usée", dans *Sociologie et sociétés*, "L'exclusion : changement de cap", vol. XXXIII, n°2, automne 2001.

5. MURARD N., *La Morale de la question sociale*, Éditions La Dispute, Paris, 2003, p. 10.

6. CASTEL R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Éditions Fayard, Paris, 1995.

7. SOULET M.H., "La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique", dans *Pensée plurielle*, "État social actif et pratiques sociales", n 2, 2005.

collective et la résultante de leur capacité à élaborer des projets et à développer des actions" ⁸. Toutefois, le prix à payer est, pour les individus, l'obligation de jouer le jeu de la responsabilité, sauf à devoir assumer une position de hors jeu. Le rapport à l'intégration à l'être-en-société renvoie ainsi chacun à ses potentialités mais aussi à ses doutes et à ses craintes, à ses possibles défaillances passagères comme à ses éventuelles insuffisances rédhitoires.

D'une part, dès lors, les enjeux collectifs deviennent des épreuves individuelles ⁹ devant les exigences requises par une telle logique de maintien de soi et de participation à la constitution du social. Une crise de la subjectivation naît de ce report de responsabilité de la collectivité sur l'individu en raison de la difficulté à être sujet dans une société qui demande justement à chacun de ses membres à y être à partir de lui-même. L'affaiblissement de la socialisation et de l'intégration par conformité (traditionnelle ou intro-déterminée) fragilise en effet les individus qui n'ont les moyens ni de s'auto-instituer et de s'auto-gérer, ni de participer de manière active à la production de la vie collective. Un premier niveau de lecture l'individualisation des problèmes sociaux émerge donc de cette obligation de se tenir debout de l'intérieur sans autre support que soi et le rapport auto-entretenu aux autres. Le coût négatif de cette obligation est donc ici à entendre, au plan des individus, comme le résultat d'une impossibilité vécue, ou plutôt d'une incapacité ressentie, à résoudre la tension entre la double nécessité d'être conforme en même temps que d'être authentique. Il frappe de plein fouet ceux qui ne peuvent pas devenir "individus" au sens moderne, puisqu'ils ne peuvent pas mettre en œuvre cette mise à distance nécessaire pour éprouver le sentiment d'être soi.

D'autre part, dans le même mouvement, les épreuves individuelles deviennent des enjeux collectifs. La subjectivation, en tant qu'institution et gouvernement de soi, n'apparaît pas seulement comme un enjeu de réalisation individuelle, elle constitue en même temps les soubassements d'une nouvelle question sociale en raison du caractère vital de la réalisation de la norme d'individuation en tant que condition de la production de la société ¹⁰. Il faut ici concevoir toute l'importance du coût social des déficiences individuelles à assumer les obligations sociales d'individuation dans la mesure où l'intégrabilité, la démarche de soi vers la collectivité par l'affirmation de soi, est justement pensée comme étant au principe de la cohésion sociale. Un deuxième niveau de lecture de l'individualisation des problèmes sociaux naît donc de la nécessité de l'aboutissement de la subjectivité de chacun pour que s'institue le social. Une production inaboutie des individus en tant qu'individus individués vulnérabilise en conséquence l'être ensemble car elle fragilise l'intégration et la cohésion sociale en raison de l'"institution d'un rapport étroit entre connaissance de soi et constitution d'un monde commun" ¹¹. Les coûts sont ici à entendre, au plan de la société, comme le résultat de la non-atteinte, par certains individus, du statut d'acteur normatif capable de peser sur la production des normes sociales. Les individus désocialisés apparaissent comme des individus peu dotés en ressources leur permettant de se conformer aux nouvelles normes de l'individuation, comme des individus incertains en panne de réalisation de soi

8. SCHNAPPER D., *La France de l'intégration*, Éditions Gallimard, Paris, 1981, p. 242.

9. WRIGHT MILLS C., *L'Imagination sociologique*, Éditions Maspero, Paris, 1967.

10. ERHENBERG A., *L'Individu incertain*, Éditions Calmann Lévy, Paris, 1995.

11. ROSANVALLON P., "Le nouveau travail de la représentation", dans *Esprit*, n°2, 1998, p. 58.

II. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET LOGIQUE D'ENSEMBLE

En cherchant, pour lutter contre un problème social figuré comme une mise à la marge radicale et définitive de la société, à éviter la trappe de l'assistance constitutive d'un statut distinct et dévalorisé au sein de la société, la collectivité sociétale a valorisé des formes de mise en mouvement social symbolisées par l'insertion, supposant le passage par des statuts intermédiaires réifiés et soutenus par des mesures spécifiques et impliquant le cheminement des personnes mises à la marge dans un parcours de gestion et d'activation de leur intégrabilité. Le sens des politiques sociales a dès lors profondément changé : il ne s'agit plus de développer la protection des individus mais d'encourager à reprendre place dans la société (si possible sur la marché du travail). Je voudrais maintenant souligner le lien fort entre, d'une part, ces trois transformations et, d'autre part, pour gérer ces problèmes sociaux apparaissant sous une forme individualisée, la formulation de politiques sociales de responsabilisation individuelle et de mise en mouvement des individus par un travail sur eux-mêmes.

- L'avènement d'un modèle responsabiliste du risque

La période contemporaine voit le passage d'un modèle solidariste du risque à un modèle responsabiliste du risque¹². Le premier, considérant le risque comme un danger encouru du fait de l'organisation et du fonctionnement de la société, sous-tend une imputation de la responsabilité à la collectivité induisant un double registre de protection des risques et de réparation / compensation des dommages reposant essentiellement sur un mécanisme de socialisation des risques. Le second se déploie avec force aujourd'hui autour d'une positivisation du risque qui devient un bien à défendre et non plus un danger dont se protéger. Il ne s'agit pas seulement de concevoir le risque comme une opportunité à saisir, mais bien plutôt d'en comprendre toute la dimension anthropologique. Le risque est non seulement support de dynamisation de la société (et de l'économie) par la libération des forces entrepreneuriales mais aussi principe moral d'ensemble car engageant chacun dans une éthique de la responsabilité¹³.

- L'élaboration de politiques sociales émancipatoires et non plus compensatoires

Il faut faciliter et non compenser, corriger les mécanismes actuels qui découragent les personnes à être actives par l'attribution d'une aide émancipatrice pensée comme un moyen absolu d'évitement de la trappe de la pauvreté et de lutte contre la dépendance à l'État social. La conditionnalité de l'attribution de l'aide exprime la disponibilité des citoyens à participer à la société, car participer n'est pas tant un devoir social qu'un besoin fondamental¹⁴. Prioritairement orientée vers les sans-emploi par une incitation à l'activité, elle tend désormais à s'étendre à

12. SOULET M.H., "Vers une solidarité de responsabilisation", dans ION J., *Le Travail social en débats*, Éditions la Découverte, 2005.

13. EWALD F. & KESSLER D., "Les noces du risque et de la politique" in *Le Débat*, n°109, 2000.

14. "La participation active à la société est précisément une des chances essentielles que chaque individu doit recevoir. Il est une des conditions du respect de soi-même, de la réalisation de soi et de l'épanouissement personnel. La participation active constitue un avantage pour chaque individu. Encourager la participation sociale, également pour les "maillons faibles" de la société, doit faire partie intégrante et constituer l'objectif d'une politique sociale." VANDENBROUCKE F., "L'État social actif : une ambition européenne", Conférence Den Uyl, 13 décembre 1999, La Haye.

l'assistance sociale par une incitation à l'utilité¹⁵. L'intérêt de cette activation des ressources, se situe à un double niveau : meilleure maîtrise des coûts et plus grande efficacité certes, mais la justification profonde, celle qui en fait une modalité principale de la réforme de l'État social contemporaine, c'est l'articulation étroite qu'elle permet entre responsabilisation individuelle et respect de la dignité des personnes. Anthony Giddens utilise le terme de "politique générative"¹⁶ pour désigner cette forme de développement des capacités à générer des résultats autonomes plutôt que de renforcer une dépendance mutilante promue par les politiques compensatoires.

- La formulation de politiques de promotion du bien agir en guise de prévention

La visée générative couplée à la conception individualiste de la responsabilité présuppose d'informer les joueurs pour les acculturer et les perfectionner sur les règles du jeu afin qu'ils puissent mieux jouer le jeu de la participation sociale et de la contribution à la production de la société. Plus largement, il vaut voir ici l'idée selon laquelle tous les risques sociaux sont évitables si les individus adoptent des comportements adéquats, basés tant sur le maintien et le gouvernement de soi que sur le sens de la prévoyance et de la responsabilité. La finalité est de réduire au maximum les chances de réalisation du risque, d'où l'importance d'informer tous les citoyens des risques connus et calculables et sur le lien entre matérialisation du risque et conduites à risques ; ceci ne vaut pas que dans le domaine de la santé et du bien-être, cf. à titre d'exemple la récente recommandation de l'OCDE aux États les invitant à développer l'éducation aux logiques d'actions et d'obligations boursières pour soutenir la capitalisation comme vecteur privilégié du système de prévoyance vieillesse¹⁷. Il s'agit là d'un investissement préventif dans le développement du potentiel humain, renvoyant à la prémonitoire thérapie pour les biens-portants¹⁸. Cet investissement préventif, devant permettre à chacun d'assumer la gestion de ses incomplétudes individuelles, s'apparente à une mise au travail du capital humain dans toutes ses dimensions, qui se donne notamment à voir dans l'ouverture de fenêtres importantes dans l'espace public mettant en scène un langage de l'intériorité (reality show, magazines féminins et maintenant masculins...), dans l'insistance sur le soin de soi (soin du corps, balnéothérapies, promotion du bien-être...) comme condition de maintien et de ressourcement de soi, et dans la prévention et la promotion de la santé comme modalités de prise en charge de son existence et de son devenir.

Le constat central à faire est donc simple : au centre de ces principes, on trouve l'individu en tant que membre singulier et incommensurable, responsable et autonome. L'individu comme objet, comme cible prioritaire avec ses caractéristiques personnelles et biographiques, mais aussi l'individu comme moyen, comme modalité d'accomplissement des politiques sociales. En ce sens, il faut entendre l'individualisation des politiques sociales par le fait que ces dernières sont devenues des politiques individualisées (l'individu comme cible privilégiée) et des politiques

15. DUFOR P., BOISMENU G. & NOËL A., *L'Aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Éditions Peter Lang, Bruxelles, 2003.

16. GIDDENS A., *Beyond Left and Right : The Future of Radical Politics*, Polity Press, Cambridge, 1994.

17. OCDE, *Accroître les chances de chacun. Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, Éditions de l'OCDE, Paris, 2005.

18. CASTEL R., *La Gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Éditions de Minuit, Paris, 1981.

individuanes (le soutien à la constitution et au maintien de l'individu comme être autonome et responsable comme projet). La conception de l'espace public à laquelle renvoie ce mode d'intervention est entendue comme participation à la vie publique en tant que condition de l'intégration sur la base d'une autonomie assumée et d'une subjectivité responsable. La refonte contemporaine de l'État social s'accompagne ainsi de procédures supportées par des acteurs institutionnels, publics et privés, dont l'objectif est de soutenir la constitution de l'individualité comme forme d'organisation de la vie et comme responsabilité. Ces modes d'action institutionnelle participent à construire / reconstruire de l'individualité, au besoin en l'accompagnant sur le long terme.

III. UNE LOGIQUE COMMUNE ET DES FORMES DE DIFFÉRENCIATION

Quelles sont les modalités les plus visibles de ces formes individualisées et individualisantes des politiques sociales ?

- Ce type de politiques, voulant doter les individus de la capacité réelle et pas seulement formelle de trouver une place dans la société, ne s'appuie plus sur des procédures standardisées, mais s'adosse sur des droits-capacités ou droits autonomie¹⁹, à côté des droits liberté et des droits créances, développant cette capacité grâce au recours à un droit réflexif (*soft law*) dont le contenu s'exprime en des procédures adhocratiques²⁰, sur mesure, personnalisées et contractualisées. Il s'agit en quelque sorte de formes de droits subjectifs à l'intégration grâce à la contractualisation de l'aide impliquant que le bénéficiaire soit co-producteur du service.

- Ce type de politiques sociales marque un report de charge sur l'individu. Le transfert de la responsabilité de l'exclusion sur l'individu conduit à lire le problème en termes d'insertion impliquant une transformation de soi pour opérer une "rentrée en société". Cette logique d'insertion privilégie des formes de soutien aux facteurs sociaux – les compétences normatives de l'être en société comme préalable aux compétences professionnelles de l'être au travail – et aux facteurs psychiques – la (re)construction de l'individualité par des mesures visant à produire du sujet capable d'agir.

- Ces politiques, mettant en avant une logique pouvant se résumer par une aide à l'usager (au participant, devrions-nous dire) à se définir lui-même et à baliser ses propres fins, suivent deux lignes de fuite principales : a) L'identité des usagers ne peut plus être référée à un statut d'ayant-droit, car c'est justement l'identité et la capacité à être membre de la collectivité à même de pouvoir jouer le jeu de l'interaction sociale qui sont problématiques. L'intervention sociale, dans sa figure de l'insertion, participe ainsi à un travail de construction identitaire. Elle a de plus en plus pour objet de constituer autrui en "personne" puis en "sujet", c'est-à-dire qu'elle ne se déploie plus tant comme travail social (au sens strict de *social work*) que comme travail d'instauration ou de restauration identitaire afin de reconstituer l'autre en personne capable d'agir dans un espace public; b) Les fins ne pouvant plus être hétéronomes, c'est au cœur de lui-même

19. GENARD J.L., "Reconnaissance et politique. Vers une psychologisation de l'intervention étatique", dans LAROUCHE J.M. (éd.), *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy Québec, 2003.

20. FRANSSSEN A., "Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale", dans *La Revue Nouvelle*, n°1, 2004.

que l'utilisateur doit chercher sa propre définition, i.e. dans l'élaboration de son projet. La fin de l'hétéronomie marquée, c'est une tautologie, la fixation des fins par l'individu lui-même. L'autonomie se mue en auto-détermination et l'intervention sociale vise à mobiliser et soutenir le bénéficiaire pour qu'il engage ses propres ressources afin de développer des initiatives et élaborer un projet de vie. En ce sens, cela suppose une plus grande implication du bénéficiaire-utilisateur dans la définition et la mise en œuvre de sa propre insertion, au point de parler de co-production de service²¹. La logique du projet, de plus en plus présente dans le champ de l'intervention sociale, illustre fortement ce mouvement.

Tout cela a déjà largement été souligné, mais l'attention a moins été portée au fait que cette individualisation se joue de différentes manières en fonction de la façon dont sont thématiques les problèmes auxquels ces politiques s'attachent à répondre. En fait, il est possible de faire un regroupement en trois grands types.

- Les modalités activationnelles

Adressées aux inactifs aptes au travail, elles se donnent à voir sur le mode de la singularisation, c'est-à-dire sur la centration de l'intervention sur ce que l'individu bénéficiaire a de particulier, de propre, en résultante de sa trajectoire biographiques et des expériences sociales qu'il a pu faire à cette occasion. Focalisées sur le défi d'accéder à une place de travail, elles sont marquées par le passage de l'indemnisation de l'incapacité de travail à la promotion de la capacité de travail, notamment par la mise en place de dispositifs d'accompagnement promouvant une mise au travail de l'individu sur lui-même. Elles visent à élaborer un parcours d'insertion basé sur la traçabilité des bénéficiaires (validation d'acquis, bilan de compétences...) et sur le suivi individuel (programme de formation adapté à la trajectoire professionnelle et aux aspirations personnelles). Il s'agit en quelque sorte d'équiper l'individu par un double mouvement rétrospectif et prospectif d'accompagnement singularisé.

- Les modalités compassionnelles

Adressées aux individus en souffrance sociale ayant fait l'expérience de la réalisation de la vulnérabilité, elles se donnent à voir sur le mode de la psychologisation, c'est-à-dire sur la centration de l'intervention sur des psychés troublées en raison de leur trajectoire sociale et des expériences négatives faites. Focalisées sur le défi de faire face aux obligations sociales d'autonomie pour les blessés de la vie sociale, elles se présentent sous la forme d'une thérapie allégée assimilant l'intervention à une écoute qui relève plus de la sollicitude ou de la compassion que de la solidarité²², sous la forme d'appuis qui allègent afin de permettre de supporter, voire de surmonter, par son propre effort, l'épreuve. Cette logique n'est pas centrée sur le soin, elle vise simplement la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance. Est ainsi observable une évolution des modèles d'intervention vers un centrage sur l'individu en souffrance afin d'instaurer des relations de confiance permettant l'ouverture, l'expression et l'échange. Cette intervention

21. CHAUVIÈRE M. & GODBOUT J. T., *Les Usagers : entre marché et citoyenneté*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1987.

22. FASSIN D. *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Éditions la Découverte, Paris, 2004.

clinique sur site s'apparente à "une clinique du lien défait"²³ qui s'attache à saisir la désaffiliation comme processus psychique, à lier dans le travail clinique fragilisation psychique et accidents dans la société.

- Les modalités assistantielles

Adressées au solde des ingérables par les mesures actives, génératives et promotionnelles, elles se donnent à voir sur le mode de la personnalisation, c'est-à-dire sur la centration de l'intervention sur la réhabilitation de l'individu comme personne morale, comme être propre porteur de dignité. Focalisées sur le défi d'une production de non-désaffiliation en l'absence de possibilité d'intégration, elles font écho aux politiques de réduction des risques et d'évitement de l'empirement. Elles saffrontent au problème du sens d'une intervention qui n'a plus de visée transformatrice de l'autre et mettent au centre la question de la durée sans finalité. Accompagner l'autre c'est alors, aller le chercher dans ce qui lui reste de personne pour le faire construire de la ligne dans l'immobilité, c'est promouvoir dans le moment qui dure ensemble le désir de continuer ainsi en donnant du sens à le faire...

CONCLUSION : UNE VISÉE INDIVIDUANTE POUR L'INTERVENTION SOCIALE

La marque profonde de l'individualisation des politiques sociales est caractérisée par la fourniture d'équipements de solidification de soi. C'est un tournant pris aujourd'hui avec les logiques d'accompagnement social des individus pour soutenir un travail de soutien ou de reconstitution de la compétence à participer au jeu social. Les inégalités biographiques dans les parcours de vie et dans les orientations prises appellent des formes d'action visant au rééquipement des individus, plus ciblées donc sur les singularités des individus. Elles soulèvent le problème de la capacité à participer et surtout celui des modalités de sa formation et de son soutènement. Il s'agit en quelque sorte de procédures d'équipement intellectuel figurant une reconfiguration des politiques publiques intégrant des finalités d'intervention sur les identités par le développement actif des conditions de construction identitaire en dynamisant les possibilités personnelles à se prendre en charge. Se révèle ainsi "une dimension nouvelle des politiques publiques, influencées par la perspective de la reconnaissance, qui en viennent à promouvoir des interventions de l'État dans le domaine de la confiance en soi"²⁴. Ces dispositifs visent explicitement à "réintégrer des individus désaffiliés en reconstruisant leurs capacité d'intégration, en travaillant sur leurs aptitudes à se structurer, à gérer leur temps, à faire des projets"²⁵. Les actions développées visent une facilitation d'inscription dans la vie sociale de ceux qui éprouvent des difficultés à le faire. Les offres s'individualisent, se centrant sur le client et sur ses aléas biographiques, afin de convertir des "dispositions handicapantes en dispositions capacitantes"²⁶. Il ne s'agit pas tant d'aider à une réconciliation de soi avec soi mais de soutenir la capacité même de s'orienter dans un monde ouvert devant des opportunités plurielles et contradictoires. Il s'agit

23. RAVON B. (2005), "Vers une clinique du lien défait ?", dans ION J., *op. cit.*

24. GENARD J.L., *op. cit.*, p. 9.

25. GENARD J.L., *op. cit.*, p. 9.

26. DE MUNCK J., GENARD J.L., KUTY O., VRANCKEN D., DELGOFFE D., DONNAY J.Y., MOUCHERON M. et MACQUET C., *Santé mentale et citoyenneté. Les mutations d'un champ de l'action publique*, Academia Press, Gent, 2003.

en somme d'habiliter l'individu défaillant à vivre l'incertitude du monde et à s'y mouvoir comme sujet sans jamais pour autant se clore comme tel.

Cette visée individuante des politiques sociales tend ainsi à donner corps à l'idée d'un individualisme institutionnalisé pour ceux n'ayant pu bénéficier des institutions sociétales pour accomplir leur pleine individuation, et donc ne pouvant pleinement jouer le jeu de la participation sociale (en raison de leur déficiences propres ou des aléas de leur trajectoire biographiques, mais aussi, comme cela est souvent occulté, d'un inégal accès à ces institutions et d'une inégale possibilité d'en faire fructifier le fonctionnement à son profit). Mais elle lui donne corps sous la forme d'un individu objectivement soutenu du dehors²⁷, révélant d'autant au grand jour ses fragilités profondes à s'accomplir par lui-même dans le concert d'un jeu social d'épreuves et de sélectivité identifiant *a posteriori* comme faibles ceux qui ont le moins réussi les épreuves.

27. MARTUCCELLI D., "Pour une sociologie de l'individuation", dans CARADEC V. & MARTUCCELLI D., *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Éditions du Septentrion, Lille, 2005.